

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

9 août 2011 (révisé)

Compte rendu des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier

29 et 30 juin 2011

Coprésidents

M. Jean-Bernard Carrasco, Australie
M. Artur Cardoso de Lacerda, Brésil

Ouverture de la séance

1. La réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP) est ouverte par M. Jean-Bernard Carrasco (Australie), coprésident.
2. En l'absence de son autre coprésident, M. Rogerio Studart, le Sous-comité élit M. Artur Cardoso de Lacerda (Brésil) à la coprésidence pour la durée de la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

3. Les participants à la réunion, ayant examiné l'ordre du jour provisoire contenu dans le document FIP/SC.6/1/Rev.1, adoptent l'ordre du jour.
4. La réunion salue l'annonce faite par M. Jean-Bernard Carrasco, représentant de l'Australie au Sous-comité, de la contribution de son Gouvernement au FIP. D'un montant de 25,5 millions de dollars australiens, elle s'ajoutera à la réserve de ressources du FIP affectables sous forme de dons afin de financer des projets et des programmes performants utilisant des méthodes nouvelles et innovantes dans les pays pilotes actuels du FIP.

Rapport de la réunion des pays pilotes du FIP

5. Le Sous-comité du FIP accueille avec satisfaction le rapport présenté, au nom des participants à la réunion, par M. Victor Kabengele Wa Kadilu, représentant de la République démocratique du Congo, sur les résultats de la seconde réunion des pays pilotes du FIP qui s'est tenue le 22 juin 2011 au Cap (Afrique du Sud). Le Sous-comité note que les réunions des pays pilotes du FIP sont une bonne occasion pour ces pays d'échanger leurs expériences et qu'elles continueront d'être utiles aux pays pilotes lors de la phase de mise en œuvre du FIP.

Point sur les opérations du FIP

Rapport semestriel sur les opérations du FIP

6. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.6/3, *Rapport semestriel sur les opérations du FIP*, accueille avec satisfaction le rapport de situation sur les activités du FIP, notamment les informations sur l'avancement des travaux dans les huit pays pilotes.
7. Le Sous-comité demande que les informations sur les opérations du FIP soient tenues à jour sur le site web du FIP, et en particulier celles sur les activités de programmation dans les pays pilotes, notamment les dates des missions conjointes et les dates de soumission des plans d'investissement et des projets et programmes associés.

Mexique

8. Le point focal du FIP pour le Mexique informe la réunion des progrès réalisés dans l'élaboration du plan d'investissement du Mexique ainsi que de l'intention du Gouvernement de

soumettre son plan d'investissement pour examen et approbation d'ici la fin août 2011. Il est demandé au Sous-comité d'accepter d'examiner ce plan d'investissement pour approbation par une décision par courrier.

9. Le Sous-comité salue cette présentation et accepte que le Gouvernement mexicain soumette son plan d'investissement pour approbation par une décision par courrier dès qu'il sera disponible, étant entendu que, dans l'éventualité où un membre du Sous-comité demanderait que le plan fasse l'objet de discussions complémentaires, les coprésidents, en consultation avec l'Unité administrative des FIC, décideront s'il convient de convoquer une réunion virtuelle du Sous-comité ou de recommander que le plan d'investissement soit examiné lors de la réunion suivante du Sous-comité du FIP.

Indonésie

10. Le représentant de l'Indonésie informe la réunion de l'état de préparation du plan d'investissement de l'Indonésie.

11. Le Sous-comité prend note de la prochaine mission conjointe en Indonésie prévue pour juillet 2011 et du fait que l'Indonésie compte publier un projet de plan d'investissement sur le site web du ministère des Forêts d'ici la fin août 2011 aux fins de consultations publiques. Le Sous-comité prie l'Unité administrative des FIC de diffuser également le projet de plan d'investissement aux membres du Sous-comité pour leur information.

Autres pays pilotes

12. Les représentants des autres pays pilotes du FIP et des BMF font le point sur l'avancement des travaux au Brésil, au Ghana, en RDP lao et au Pérou.

Plan d'investissement de la République démocratique du Congo au titre du FIP

13. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.6/4, *Plan d'investissement de la République démocratique du Congo* :

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés, et prend note de la demande de financement de 60 millions de dollars sous forme de dons. Le Sous-comité prie le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les remarques formulées par les membres du Sous-comité pendant la réunion et toutes les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 juillet 2011, et en particulier :
 - i. de préparer une analyse des obstacles à la participation du secteur privé dans les secteurs importants pour la réalisation des objectifs du FIP, et de prendre en compte cette analyse pour affiner le projet « *Participation du secteur privé au programme REDD+ en RDC* » qui constitue l'une des composantes du plan d'investissement ;

- ii. de veiller à ce que les différentes composantes du plan soient coordonnées, à la fois entre elles et avec les autres initiatives engagées dans le pays, afin de favoriser les synergies et l'obtention d'effets durables contribuant aux objectifs du FIP ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP. La fourchette de financements du FIP convenue pour la République démocratique du Congo est de 40 à 60 millions de dollars ;
- c) approuve un financement total par le FIP de 1,6 million de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants prévus dans le plan d'investissement :
- i. 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa* » (Banque mondiale) ;
 - ii. 400 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Mbuji Mayi/Kananga* » (BAD) ;
 - iii. 400 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kisangani* » (BAD) ;
 - iv. 250 000 dollars pour le projet « *Programme de microfinancements pour des initiatives REDD+ prometteuses de petite envergure* » (Banque mondiale) ;
 - v. 250 000 dollars pour le projet « *Participation du secteur privé au programme REDD+ en RDC* » (Banque mondiale) ;
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par des BMD, répartie comme suit¹ :
- i) 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa* » (Banque mondiale) ;
 - ii) 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Mbuji Mayi/Kananga* » (BAD) ;
 - iii) 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kisangani* » (BAD) ;

¹ Pour les projets ciblés sur le secteur privé, les coûts des services de préparation et de supervision assurés par les BMD sont déterminés au stade de la conception de l'investissement et font l'objet d'une demande ultérieure.

- iv) 300 000 dollars pour le projet « *Programme de microfinancements pour des initiatives REDD+ prometteuses de petite envergure* » (Banque mondiale) ;
- v) 250 000 dollars pour le projet « *Participation du secteur privé au programme REDD+ en RDC* » (Banque mondiale).

14. L'un des observateurs de la société civile au Sous-comité du FIP fait observer que le plan d'investissement comprend un ensemble d'activités habilitantes qui auront un impact important sur sa bonne mise en œuvre, et invite le Gouvernement à fournir des informations complémentaires sur ces activités.

Plan d'investissement du Burkina Faso au titre du FIP

15. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.6/5, *Plan d'investissement du Burkina Faso* :

- a) se félicite du projet de plan d'investissement et de la présentation faite par les représentants du Burkina Faso, souligne à nouveau la contribution exceptionnelle que le pays peut apporter par ses actions pilotes de gestion durable des forêts sèches ainsi que son potentiel de transposition, et confirme sa décision d'allouer une fourchette de financements sous forme de dons de 20 à 30 millions de dollars pour appuyer le plan d'investissement du Burkina Faso ;
- b) approuve le plan d'investissement dans son principe, sachant qu'un certain nombre de précisions, indiquées ci-dessous, restent à apporter ;
- c) compte tenu du fait que le plan d'investissement contient une première phase d'activités préparatoires qui permettront de recueillir des informations utiles à l'élaboration et au choix des investissements, le Sous-comité décide d'approuver une enveloppe d'un montant maximum de 5 millions de dollars prélevés sur le financement alloué au titre du FIP afin que les activités préparatoires puissent être commencées immédiatement ;
- d) prie le Gouvernement de prendre en considération, dans la mise en œuvre de ces activités préparatoires et dans la suite de la préparation du plan d'investissement, les remarques formulées par le Sous-comité lors de la réunion ainsi que toutes les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit d'ici le 15 juillet 2011, et en particulier :
 - i. des informations plus détaillées sur la façon dont les interventions proposées agissent sur les facteurs du déboisement ;
 - ii. des informations plus détaillées sur le potentiel d'atténuation attendu des interventions proposées ;
 - iii. des estimations du potentiel de transposabilité et d'adaptabilité au niveau national et de l'incidence du plan d'investissement sur le couvert forestier national ;

- iv. des informations sur la manière dont les investissements proposés permettront de stimuler la mise au point de modèles autonomes et financièrement viables d'activités REDD+ à grande échelle ;
 - v. des informations complémentaires sur l'environnement susceptible de faciliter la mise en œuvre du plan d'investissement proposé, notamment sur le plan des cadres institutionnel et réglementaire ;
 - vi. davantage d'informations sur les enseignements tirés des expériences passées venant étayer le plan d'investissement ;
- e) demande au Gouvernement de soumettre au Sous-comité, par courrier, un plan d'investissement révisé pour confirmation de son utilisation en tant que cadre pour affiner les projets une fois que les précisions ci-dessus auront été apportées ;
- f) invite le Gouvernement et les BMD à se concerter sur l'allocation des ressources approuvées à l'alinéa c) ci-dessus, notamment à prévoir des ressources pour couvrir les services de préparation et de supervision des projets assurés par les BMD, et à soumettre une proposition de financement au Sous-comité pour approbation par courrier.

Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales dans le cadre du FIP

16. Mme Mina Setra, AMAN (Indonésie), et M. Diwa Kapupu, REPALEAC (République démocratique du Congo), membres du groupe de travail des peuples autochtones et des populations locales sur l'élaboration du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales dans le cadre du FIP, présentent le document FIP/SC.6/6, *Descriptif préliminaire d'un projet de Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales dans le cadre du Programme d'investissement forestier*.

17. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le descriptif préliminaire, prend note des travaux en cours et se félicite des progrès accomplis dans la finalisation du document décrivant le mécanisme de don susmentionné.

18. Le Sous-comité encourage les peuples autochtones et les populations locales, en collaboration avec l'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD, à lui soumettre à sa prochaine réunion un projet définitif de descriptif du mécanisme spécial de dons. Ce projet de descriptif devrait comprendre, entre autres, des recommandations sur les modalités de fonctionnement de ce mécanisme, notamment sur la manière dont les ressources seront approuvées et distribuées.

19. Le Sous-comité invite les BMD à achever toutes les études internes qui peuvent leur être nécessaires pour être à même de soutenir le mécanisme spécial de dons.

20. Les membres et les observateurs du Sous-comité sont invités à communiquer par écrit à l'Unité administrative des FIC avant le 31 juillet 2011 leurs observations sur le descriptif préliminaire. Les peuples autochtones et les populations locales sont invités à prendre ces observations en considération pour finaliser le projet de mécanisme.

Proposition d'allocation des ressources mises en réserve

21. Par manque de temps, le Sous-comité décide de reporter l'examen de ce point et invite les membres et les observateurs du Sous-comité à communiquer par écrit à l'Unité administrative des FIC avant le 31 juillet 2011 leurs observations sur le document FIP/SC.6/7, *Proposition d'allocation des ressources mises en réserve*. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC de réviser le document en collaboration avec les BMD, en prenant ces observations en considération, et de présenter un projet révisé au Sous-comité du FIP à sa prochaine réunion.

Examen de la qualité des plans d'investissement au titre du FIP

22. Le Sous-comité, ayant examiné le document FIP/SC.6/8, *Examen qualité des plans d'investissement au titre du FIP*, se déclare globalement satisfait des procédures décrites dans l'option 1 du document telle que modifiée durant les réunions des Sous-comités du SREP et du PPCR. En particulier, le Sous-comité estime que, pour les besoins du FIP, il ne devrait pas y avoir un seul examinateur chargé de procéder à un examen, que les critères applicables devraient être précisés et que les examens ne nécessiteraient probablement pas de déplacements dans les pays. Les membres du Sous-comité du FIP sont invités à communiquer par écrit à l'Unité administrative des FIC avant le 15 juillet 2011 leurs autres observations.

23. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC de diffuser à ses membres une version révisée du document pour approbation par courrier.

24. Le Sous-comité convient que chaque année calendaire, lors de sa première réunion, il étudiera les examens qualité qui auront été présentés au cours des 12 mois précédents sur la base d'un rapport de synthèse préparé par l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD. Il décide également que les ressources nécessaires au financement de ces examens d'expert seront incluses dans le budget administratif des FIC affecté à la programmation nationale.

25. Le Sous-comité invite les pays pilotes du FIP à lui soumettre dès que possible leurs projets de plans d'investissement, par exemple en même temps qu'ils les publieront sur leurs sites web aux fins de consultations publiques nationales, afin que les observations préliminaires des membres du Sous-comité puissent être prises en compte pour la finalisation des plans d'investissement.

Élection des Coprésidents

26. Compte tenu du fait que les pays chargés de nommer les membres du Sous-comité pour un nouveau mandat commençant après le Forum de partenariat 2011 et les réunions associées n'ont été désignés que très récemment par le groupe des pays bénéficiaires admissibles et le groupe des pays contributeurs au cours des consultations ayant eu lieu le 23 juin, le Sous-comité convient d'élire ses coprésidents par une décision par courrier une fois que les noms des nouveaux membres du Sous-comité seront connus. Les nouveaux membres représentants de pays bénéficiaires et de pays contributeurs sont invités à informer l'Unité administrative des FIC de leurs candidatures aux deux coprésidences afin qu'une décision par courrier sur l'élection des

deux coprésidents puisse être diffusée dès que possible lorsque les noms de tous les membres du Sous-comité seront connus.

Questions diverses

Octroi de financements sous forme de dons ou d'autres aides concessionnelles aux différents pays pilotes du FIP

27. Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.6/CRP.6, *Distribution of Grant Resources and Other Concessional Financing to FIP Pilot Countries*, convient que les considérations suivantes présideront à l'octroi des financements sous forme de dons ou d'autres aides concessionnelles aux différents pays pilotes du FIP :

- a) Les pays en situation de surendettement élevé ou modéré peuvent inscrire à leur programme la totalité des ressources sous forme de dons leur ayant été allouées au titre du FIP (Burkina Faso, RD Congo, Ghana et RDP lao).
- b) Il conviendrait de mettre en réserve 100 millions de dollars sur les ressources affectables sous forme de dons² et 50 millions de dollars sur les ressources affectables sous forme d'autres aides concessionnelles.
- c) Le solde des ressources du FIP affectables sous forme de dons (134 millions de dollars) sera alloué aux quatre autres pays pilotes (Brésil, Indonésie, Mexique et Pérou) en proportion de leurs parts respectives dans le montant total du financement alloué à ces quatre pays au titre du FIP (250 millions de dollars). Par conséquent, les montants maximum que les quatre pays pilotes peuvent recevoir sous forme de dons s'établissent comme suit :

Pays	Montant maximum des ressources actuelles pouvant être alloués sous forme de dons
Brésil	USD 37 520 000
Indonésie	USD 37 520 000
Mexique	USD 32 160 000
Pérou	USD 26 800 000

28. Le Sous-comité rappelle que les montants susmentionnés sont indicatifs et fondés sur les annonces de contributions au FIP, et que les financements effectivement approuvés au titre du FIP dépendront de la qualité du plan et des activités proposées. Les instruments de financement utilisés dans les projets et programmes pourront différer selon les investissements auxquels les fonds du FIP seront employés (voir le document *FIP Investment Criteria and Financing Modalities*, daté du 29 juin 2010).

² Ce montant ne comprend pas encore la contribution supplémentaire annoncée par l'Australie à laquelle il est fait référence au paragraphe 4.

Réunion des pays pilotes du FIP

29. Le Sous-comité prend note de la proposition généreuse du représentant du Brésil d'accueillir la prochaine réunion des pays pilotes du FIP au Brésil.

Présence de représentants de la société civile des pays pilotes du FIP lors de la présentation des plans d'investissement au titre du FIP

30. Un observateur de la société civile se félicite que des représentants de la société civile des pays pilotes du FIP aient la possibilité d'exprimer leurs avis durant l'examen d'un plan d'investissement, soulignant le mode de fonctionnement ouvert et transparent du Sous-comité du FIP.

31. Le Sous-comité du FIP recommande que chaque pays pilote du FIP envisage, en collaboration avec les BMD, d'inviter des représentants de sa société civile à assister à la réunion du Sous-comité du FIP au cours de laquelle son plan d'investissement doit être examiné, afin que lesdits représentants de la société civile soient en mesure de faire part au Sous-comité de leurs expériences et des enseignements tirés de l'élaboration du plan d'investissement.

Clôture de la séance

32. La réunion est close le 30 juin 2011.